

Désignation du requérant principal et déclaration relative à la répartition du ratio de performance d'un projet

Titre du projet :

Programme :

Requérant principal :

Co-Requérant(s) :

(Collectivement, les « Requérants »)

I. Désignation du Requérant principal

Par les présentes, les Requérants désignent le Requérant principal comme étant le représentant autorisé des Requérants auprès de Téléfilm Canada (« **Téléfilm** ») pour les fins du Projet.

À ce titre, les Requérants comprennent que toutes les communications ou avis transmis par Téléfilm au Requérant principal seront présumés avoir été transmis à l'ensemble des Requérants.

De plus, toutes les informations, déclarations, autorisations et garanties fournies par le Requérant principal, ses représentants et/ou ses employés dans le portail électronique de Téléfilm ainsi que dans toutes autres communications à Téléfilm auront pour effet de lier l'ensemble des Requérants.

II. Partage du ratio de performance du Projet

REMARQUE : Le ratio de performance ne peut être attribué qu'aux signataires du contrat de financement de Téléfilm qui sont soit requérants, co-requérants ou cautions du Projet. Les entités identifiées comme partageant le ratio de performance comprennent et acceptent que le partage convenu peut avoir un impact sur l'ensemble des programmes de Téléfilm. Une fois déterminé, le partage du ratio de performance ne peut être modifié, ni cédé à une autre société, même si celle-ci fait partie du même groupe d'entreprises que les Requérants. Téléfilm se réserve le droit de retirer les privilèges associés au ratio de performance d'une entité si les dirigeants de cette entité changent.

En outre, les Requérants comprennent que le partage du ratio de performance peut être utilisé pour aider à évaluer le contrôle créatif, financier et de distribution, y compris pour les projets soumis dans le cadre du volet autochtone du programme d'aide à la production ou pour déterminer à quelle région le projet doit être codé.

Les Requérants conviennent par les présentes que tout ratio de performance atteint par le Projet aux fins des programmes de Téléfilm sera attribué comme suit entre les entités suivantes :

_____ %	Compagnie :	_____
_____ %	Compagnie :	_____
_____ %	Compagnie :	_____
_____ %	Compagnie :	_____
_____ %	Compagnie :	_____
100 %		

Les Requérants comprennent que ce partage du ratio de performance sera utilisé par Téléfilm pour calculer le ratio de performance de chaque Requérant pour le Programme d'aide au développement de Téléfilm et pourrait être utilisé dans le cadre d'autres programmes dans le futur.

Les Requérants reconnaissent et acceptent que cette répartition du ratio de performance prévaudra sur toute disposition contraire à cet effet et qu'elle sera la seule répartition du ratio de performance utilisée par Téléfilm pour les besoins de ses programmes.

SIGNÉ ET ACCEPTÉ LE : _____

Nom du Requérant Principal: _____

Nom du représentant: _____

Titre: _____

Signature: _____

Nom du Co-Requérant: _____

Nom du représentant: _____

Titre: _____

Signature: _____

Nom du 2e Co-Requrant:

Nom du représentant:

Titre:

Signature:

Nom du 3e Co-Requrant:

Nom du représentant:

Titre:

Signature:
